

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 21

Artikel: Un mariage civil
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

En réponse à de nombreuses demandes qui nous ont été adressées dernièrement, nous croyons devoir faire connaître aux personnes qui ont souscrit à la 1^{re} série des **CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS**, que cette publication, actuellement sous presse, leur sera adressée, par la poste, dans les premiers jours du mois prochain.

Lausanne, le 20 Mai 1876.

Nous recevons d'un de nos collaborateurs les lignes suivantes :

Avez-vous remarqué, M. le rédacteur, combien grandit chaque jour, parmi nous, la manie d'emprunter aux langues étrangères une quantité de termes que nous prononçons généralement fort mal, et que, le plus souvent, nous employons sans les comprendre ? Manie qui, sous prétexte de progrès, ne tend à rien moins qu'à changer le vocabulaire et à nous rendre la langue inintelligible. Est-elle donc si pauvre, cette langue française, qu'il nous faille recourir à l'étranger pour exprimer les choses les plus simples ? Eh ! non. C'est la mode, c'est le progrès !...

Ah ! comme nos voisins doivent rire de nous ! Et qu'ils ont bien raison !

Aujourd'hui, par exemple, on craindrait de passer pour un rustre en demandant dans un café un verre de bière... on demande un *bock*. Quelques mots prononcés dans une réunion, cela s'appelle : *faire un speech*. Mais voici qui est plus burlesque encore. C'est le soin avec lequel nos industriels s'efforcent aujourd'hui d'écarter, de couvrir tout ce qui rappelle le sens ou l'origine de leur profession, en s'affublant, toujours sous prétexte de progrès, des titres plus ou moins pompeux. Pauvres gens ! on serait tenté de croire qu'ils ont honte du métier qu'ils exercent. Est-ce ainsi que faisaient nos pères ?

Autrefois, un *cordonnier* était un homme qui faisait des souliers, un *tailleur* était un homme qui faisait des vêtements ; aujourd'hui, le premier, après s'être dépouillé de son nom pour s'appeler un *bot-tier*, s'est revêtu du titre ronflant d'*artiste en chaussure* ; le second ne veut plus de l'atelier du tailleur, il lui faut la *confection d'habillements*, etc., etc. Les *apothicaires* de l'ancien temps sont peu à peu devenus des *pharmaciens* ; grâce au progrès, je ne déses-

père pas de voir arriver des *artistes en pilules*, et, si Molière vivait, il aurait bien quelque petit mot à y ajouter.

Ces réflexions m'ont été suggérées par la vue d'une carte d'adresse. C'est celle d'un *perruquier-coiffeur*. Oui, Monsieur, une carte d'adresse splendidement ornementée !

Autrefois on s'honorait du titre de *barbier*, qui donnait le droit de porter l'épée. En Espagne, en Italie, les nobles barbiers saignaient leurs clients, ils exerçaient même un peu de chirurgie, au profit ou au détriment des malades, un peu comme les praticiens de nos jours. Ces heureux temps ne sont pas encore si éloignés de nous ; les barbiers triomphaient. Eh bien, aujourd'hui, le plus humble de nos perruquiers coiffeurs se croirait à tout jamais déshonoré, si on lui appliquait ce titre respectable dont s'honoraient ses glorieux devanciers.

Aujourd'hui, de même qu'il n'y a plus de *cordonniers*, mais seulement des *botliers*, et bien plus, des *chasseurs* ou *artistes en chaussures*, il n'y a plus de *barbiers*, plus de *perruquiers*, plus de *coiffeurs*, plus même d'*artistes en cheveux* ; ces messieurs exigent qu'on les appelle **ARTISTES CAPILLAIRES !!!**

En effet, la carte que j'ai reçue porte :

S. X., artiste capillaire !

Qu'en dites-vous ?... Progrès ! Progrès !

Un mariage civil.

L'officier d'état civil de***, gros bonhomme de la campagne, étrillait, l'autre jour, une belle jument grise au fond de son écurie. Un jeune homme du village voisin s'avance sur la porte ; mais encore ébloui par les rayons d'un soleil éclatant, l'écurie lui paraissait plongée dans une complète obscurité :

— Êtes-vous là, père David ?

— Hé ! qu'est-ce qu'il y a de bon à ton service ?

— Voilà.... vous savez.... j'ai envie de faire le grand saut.

— Eh bien, tu n'as qu'à venir demain à trois heures, avec ta future, à la chambre de la municipalité.

— Bon. Ça sera bientôt fait ?

— Ah ! pardine, il ne faut pas longtemps ; je vous lis là quelques lignes, vous répondez : oui, et en avant, marche !

— Eh! bien, voilà mes papiers.... Au revoir, père David.

— Au revoir... A propos, qui maries-tu?

— La grosse Louise à l'ancien conseiller, vous savez bien. Elle n'est pas tant belle, mais elle aura de ça (ici un mouvement du pouce et de l'index). Et puis une forte gaillarde à l'ouvrage, allez seulement.

— Je désire de tout mon cœur que vous soyez heureux.

— En tout cas, vous savez, père David, il y aura toujours du pain sur la planche;... à revoir.

Le lendemain, vers trois heures, l'officier d'état civil, occupé à tondre une brebis, pose les ciseaux, fait appeler à la hâte l'huissier municipal, relève son col de chemise, se lave les mains, ramène sur les tempes deux mèches de cheveux plats, et se coiffe d'un tube qui compte vingt printemps.

L'huissier arrive tout essoufflé: « Bonjour; y-a-t-il du nouveau?

— Pas grand'chose; c'est seulement Jules Grogard, qui vient à trois heures pour se tordre le cou. Va-t-en ouvrir la salle et mets-moi une plume et un potet sur la table.

— On y va... faut-il balayer?

— Oh! que non; c'est pas la peine.

Vingt minutes après, les fiancés, accompagnés chacun de son père et de sa mère, attendaient sur l'escalier de la maison communale.

« Serviteur; ça va-ti?... Alors, voilà le grand jou, » leur dit l'huissier Jaques.

— Hélas! oui, dit en pleurant la mère de la jeune fille, c'est toujours bien dur de se séparer de son enfant.

— Bien su, bien su, ajouta l'huissier, mais, que diable, on ne peut pourtant pas toujou les avoir sous ses cotillons.

L'arrivée de l'officier d'état civil interrompit brusquement cet entretien sentimental.

— Bonjour, messieurs z'et dames, fit-il en soulevant son tube aux bords rapés. Puis, se tournant vers Jaques: « Fais-les voir entrer et pousse me voir cette porte. »

L'huissier s'assit dans un coin, et les gens de la noce prirent place sur un banc de bois, dont l'une des jambes, considérablement plus courte que les autres, donnait lieu à de brusques et comiques balancements.

« Et tes témoins? Jaques, s'écria l'officier d'état civil! »

— C'est vrai!... pardon, excuse, je les oubliais.

Et courant vers la maison voisine: Psst, psst!... Henri, François, venez vite comme témoins.

— Je ne peux pas, j'enchapple ma faux.

— Tant pis, je vous requéris d'office.

— Y aura-ti un verre après?

— Aloo!

Les témoins introduits, l'officier d'état civil dit à l'assistance: « Veuillez vous lever debout, s'il vous plaît. »

Puis, ouvrant le texte de la loi, il adressa successivement aux époux les questions d'usage:

« Jules-Frederich Grogard, fils de Jean-François et de Pauline, etc., etc., déclarez-vous vouloir prendre Jeanne Potu pour votre épouse?.. »

— Oui.

Jeanne Potu, fille de Samuel et d'Elise, etc., etc., déclarez-vous vouloir prendre Jules Grogard pour votre époux?

— Oui.

— En conséquence de cette déclaration que tous deux vous venez de faire, je vous déclare, au nom de la loi, unis par le mariage. »

Les époux signèrent au registre et la cérémonie fut terminée.

« Nous allons vite piquer quelque chose, dit l'époux au père David. » A ces mots, les deux témoins dressent l'oreille, les regards de l'huissier s'éclaircissent d'un nouveau feu.

Quelques instants après, nos gens échangeaient à la pinte en face, des vœux et des compliments de circonstance, lorsque la mère de l'épouse dit à son gendre:

« Tout de même, il faut faire bénir votre mariage à l'église, Jules.

— Que voulez-vous encore recommencer avec ces ministres, qui n'en finissent jamais, fit ce dernier; n'est-ce pas bien plus simple comme ça. Qu'en distu, Jaques? ajouta-t-il en s'adressant à l'huissier.

Celui-ci, qui trouvait le vin trop bon pour se permettre de déplaire à qui que ce soit, répondit:

« Ma foi, c'est suivant les opinions. En tous cas, ça ne peut faire ni bien ni mal. » L. M.

Paris, le 18 mai 1876.

LETTE A GRETCHEN

Ma charmante Gretchen, que tu sois une jolie fille de l'Oberland bernois, avec des cheveux blonds retroussés coquettement sur la tête, ou une charmante dryade de Montreux, ou même, ce que je crois plutôt, une délicieuse enfant de Lausanne, j'épouse ta querelle, moi, la fille d'Arles, la brune provençale, aux yeux noirs, au bonnet phrygien.

Nous sommes femmes; donc nous sommes sœurs, et, à ce titre, nous devons nous tendre la main.

Quoi! Gretchen, est-ce croyable? l'Ami du peuple, de Fribourg, a osé nous attaquer. Pauvre fou! il cherche comme tant de ses pareils le mouvement perpétuel, et ne pouvant le trouver pour soulager sa colère, dans son impuissance virile, il s'est rabattu sur la langue des femmes. C'est une vieille chanson qu'on ne chante plus... même à Charenton. Ah! ces hommes sont vraiment étranges; quand ils ne savent plus quoi dire les uns contre les autres, ils vident leur carquois en nous lançant leurs dernières flèches, puis ils fuient comme des Parthes... Oui, tu as bien fait, mon amie, de relever le gant. J'arrive à la rescousse, quoique tu aies bon bec et bonnes griffes et qu'un Blücher ne soit pas nécessaire pour décider la bataille. Mais de quoi, grand Dieu! t'étonnes-tu? Où ces monstres barbus ne lèvent-ils pas le coude? Je puis t'assurer, mein Freund, que si dans